



Introduction de la Secrétaire Générale

Les changements sont assez importants pour les **16 départements qui vont connaître de nouvelles modalités de confinement**, mais l'impact sera surtout important sur la vie personnelle des agents. L'impact sera moins important sur nos modalités de travail : **nous ne serons pas dans le cadre d'un plan de continuité de l'activité (PCA)** et les services publics resteront ouverts. Le confinement pour les 16 départements sera substantiellement différent du premier confinement.

Le Premier ministre a également évoqué le renforcement du télétravail (4 jours par semaine).

Il y aura aussi un **renforcement sur la protection dans les lieux de restauration collective**, mais le protocole n'est pas finalisé au moment de notre réunion.

Sur la vaccination, on peut se féliciter de la ré-autorisation du vaccin Astra Zeneca. Mais un nouvel avis de la Haute Autorité de Santé entend réserver ce vaccin aux plus de 55 ans.

Sur la vaccination, les priorités sont maintenues : **elle est réservée aux plus de 50 ans avec comorbidité et aux soignants.**

La couverture vaccinale est cependant identique à ce qu'on constate sur l'Union Européenne. Il y a une grande attente de nouveaux vaccins, notamment le Jensen qui est un vaccin monodose (une seule injection).

Le dispositif sera déclenché suivant l'accès aux doses de vaccins que peuvent fournir les médecins de prévention. Cette vaccination pourra se faire de manière anonyme, sans communication à l'employeur. La difficulté réside dans l'approvisionnement des doses de vaccin par les pharmacies.

Un message est diffusé vendredi après-midi aux agents, portant sur le télétravail, le rappel des mesures barrière, les déplacements et la restauration collective.

Intervention de la CGT

La Fédération des Finances CGT a relayé la colère et les inquiétudes des services.

Il y a un an le Président Macron décidait d'appliquer une stratégie d'écrasement des courbes de

l'épidémie donc d'étalement des contaminations plutôt que d'éradication du virus.

Résultat, un an plus tard **nous sommes englués dans une crise sanitaire, économique et sociale dont nous ne voyons pas l'issue.**

Cette décision est particulièrement irresponsable dans un pays où les capacités hospitalières, mais aussi de production industrielle sont systématiquement sacrifiées depuis des décennies.

La saturation des services hospitaliers est d'une ampleur exceptionnelle mais n'est pas inédite :

Rappelons la situation de février 2019 avec l'épidémie de grippe, ou de novembre 2019 avec l'épidémie de bronchiolite et le transfert des nourrissons hospitalisés d'Ile de France vers la province.

La ministre Panier Runacher a beau se mettre en colère contre les industriels du vaccin, cette colère est vaine en l'absence de site de production sur le territoire. Ce qui était valable il y a un an pour les masques l'est maintenant pour les vaccins et pour les médicaments en général dont les ruptures d'approvisionnement se comptent par milliers chaque année contre quelques dizaines il y a 15 ans. Notre ministère est aussi le ministère de la politique industrielle, il a donc une responsabilité majeure dans la sécurisation de l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux.

La priorité doit être la protection face à la Covid, les réformes et restructurations doivent passer au second plan, d'une part parce qu'elles génèrent déménagements, surcharge de travail et insécurité professionnelle.

Et d'autre part ces organisations du travail (open space, centre d'appel téléphonique, bureaux partagés) posent des problèmes sanitaires en soi.

Avez-vous des réponses à nous apporter sur nos demandes récurrentes par exemple :

Des masques chirurgicaux pour les collègues en présentiel. La généralisation des variants plus contagieux et plus dangereux rend encore plus indispensable pour les agents de se protéger efficacement.

Sur la vaccination quand il y aura des doses : **pouvez-vous nous présenter un plan national, comment sera-t-il organisé, sur tout le territoire y compris outre-mer ?**

Nous notons avec satisfaction que la vaccination des agents de l'État en outre-mer a commencé et nous demandons que cela soit accéléré. Seul un effort de vaccination au niveau mondial permettra de mettre fin à la crise. Vous nous avez fournis les informations sur la situation outre-mer (nous le saluons) qui confirment que la situation est grave, et si cela semble s'améliorer par endroit comme en Guyane ou à Mayotte, nous sommes inquiets de la situation à la Réunion ou Wallis-et-Futuna (plus de 200 cas pour 11000 habitants).

La situation hospitalière encore plus dégradée en outre-mer qu'en métropole exige toujours la mobilisation de moyens particuliers comme la CGT vous le demande depuis un an.

Sur le télétravail : **les chiffres ne frémissent pas, qu'avez-vous fait pour convaincre les hiérarchies ?** Étant entendu que nous sommes opposés au télétravail forcé.

Peut-on avoir des données consolidées et harmonisées qui permettrait un pilotage de son développement ?

S'agissant des frais liés au télétravail, allez-vous appliquer la préconisation de la ministre Borne qui a affirmé que la « règle est que le télétravail ne doit pas être un coût pour le salarié ».

A Romans sur Isère, dans une brigade des douanes, par suite de deux cas avérés de Covid le médecin de prévention a placé tous les collègues en autorisation d'absence pour se faire tester et c'est une bonne et sage décision. Cependant les dysfonctionnements à la direction des finances publiques des Yvelines se poursuivent, sur le site Finances publiques de Saint Quentin en Yvelines, 11 agents sont contaminés, nous demandons que cessent les tergiversations et que le service soit fermé le temps que les collègues se fassent tester.

Nous demandons une clarification s'agissant des règles de déplacements y compris interrégionales. Nous demandons que le ministère intervienne auprès des directions pour qu'elles appliquent les mesures préconisées. Il y a par endroit un laxisme inacceptable au vu de la situation actuelle.

Pour seule réponse : le silence et le mépris

A quelques semaines de la campagne d'impôt sur le revenu, la secrétaire générale a simplement confirmé la mission d'information du public : n'est-ce pas contradictoire avec les nouvelles annonces sanitaires ? cela ne demande-t-il pas de prendre des dispositions particulières pour recevoir des millions d'utilisateurs ? Le ministère et la direction des finances publiques ne répondent pas.

Les interpellations de toutes les fédérations n'ont pas trouvé de réponse : l'incohérence de gestion de cette crise, ses défaillances successives, l'insuffisance des mesures de télétravail, l'absence de dialogue social et les entraves à l'activité syndicale sont des caractéristiques majeures assumées par le ministère.

La secrétaire générale a exaspéré toutes les fédérations par son habituelle absence de réponse et de prise de positions : « nous ne pouvons pas nous substituer à la Fonction publique pour vous répondre sur le télétravail et sur l'adaptation du dialogue social en temps de crise ».

Des efforts considérables pour le télétravail ont été fournis enregistrant une progression du taux d'équipement en un an de 20% à 50%.

Le ministère rappellera aux directions la nécessité de convocation des CHSCT. Des masques en tissu de même niveau de protection que les masques chirurgicaux sont toujours distribués aux agents par le ministère de l'Intérieur pour les services déconcentrés.

Le futur plan de vaccination (quand il y aura des vaccins) prévoit **un centre par département et s'adressera d'abord aux personnels de plus de 50 ans avec des comorbidités.**

Les règles de déplacements restent inchangées : la carte professionnelle sert de justificatif au-delà des horaires de couvre-feu(19h) pour des motifs exclusivement professionnels.

La direction des finances publiques a assuré que les recommandations sanitaires étaient appliquées partout et que la situation du centre de Saint Quentin en Yvelines sera examinée.

fichiers:



[Télécharger cr_covid_22032021.pdf](#) (778.01 Ko)

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
